

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	13 (1933)
Heft:	9
Artikel:	Discours de M. Gustave Brandt : [la suite sera publiée dans le prochain numéro]
Autor:	Brandt, Gustave
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889240

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉJEUNER DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

du 16 Novembre 1933

C'est à l'occasion du second déjeuner semestriel de la Chambre de Commerce Suisse en France, organisé le 16 novembre dernier à l'Hôtel Saint-Pétersbourg, à Paris, que M. Gustave Brandt, Vice-Président de cet organisme et Président de sa « Commission des Douanes », a fait le brillant exposé de la *question franco-suisse* que nous sommes heureux de reproduire intégralement dans notre revue. Ce discours fut chaleureusement applaudi

par les cent cinquante personnes présentes à cette manifestation. M. Dobler, président de la Chambre de Commerce Suisse en France, exprima ensuite à M. Brandt les remerciements de tous les membres de cette Compagnie pour toute l'activité qu'il déploie pour la défense de leurs intérêts et pour les efforts qu'il tente en vue d'un rapprochement économique entre la France et la Suisse.

Discours de M. Gustave BRANDT

Président de la « Commission des Douanes »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Si c'est à moi qu'échoit aujourd'hui l'honneur de prendre la parole, c'est que les organes dirigeants de notre Chambre ont estimé que, dans l'état d'insécurité dans lequel se trouve l'économie des échanges entre la France et la Suisse, il vous intéresserait de savoir quelles sont les perspectives pour le renouvellement du traité de commerce qui arrive à expiration à la fin de ce mois, et qu'il appartient au président de la Commission des Douanes de vous renseigner à ce sujet.

Je comprends, Messieurs, que tous ceux qui, à un titre quelconque, sont intéressés, soit à l'exportation suisse en France, soit à l'exportation française en Suisse, soient impatients de savoir ce qui va advenir. Cette impatience, je la partage, et c'est ce qui fait que, depuis juin dernier, j'ai tâché de me renseigner, tant auprès des Autorités fédérales que des Autorités françaises.

Malheureusement, la récolte que j'ai faite est bien maigre, et, en face d'hommes qui veulent savoir, j'ai l'impression de venir avec un dossier vide de renseignements, et vais, de ce fait, en être essentiellement réduit à émettre devant vous des hypothèses et à formuler des vœux.

Les faits essentiels, vous les connaissez. Dans notre *Revue Economique Franco-Suisse*, M. Gérard de Pury a publié des études largement documentées sur lesquelles il me paraît inutile de revenir en détail, mais dont je vais rappeler comme suit les principaux éléments.

La France et la Suisse, après la rupture douanière de 1893 à 1895, ont vu leurs échanges se développer à nouveau d'une façon constante, et, si on excepte la période de guerre, les exportations de France en Suisse ont sans cesse dépassé les exportations de Suisse en France;

En 1932, le solde actif pour la France de la balance commerciale, était de 738 millions de francs français, les importations de France en Suisse s'étant élevées à 1 milliard 345 millions de francs, alors que les importations de Suisse en France ne

représentaient même pas la moitié de ce chiffre et ne se montaient qu'à 607 millions de francs.

Malgré cette situation particulièrement favorable, la France a cru devoir, le 1^{er} juin dernier, dénoncer la Convention de Commerce qui avait été signée le 8 juillet 1929.

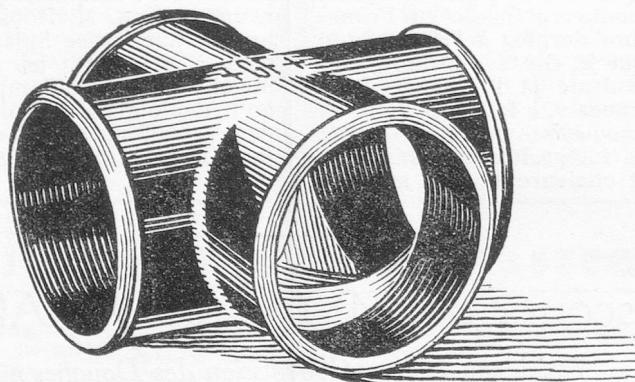
En ce faisant, le Gouvernement français n'avait nullement l'intention de faire un acte inamical vis-à-vis de notre pays; il estimait seulement devoir reprendre la pleine liberté tarifaire que limitaient le traité de Commerce et l'application de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée. L'ambassadeur de France à Berne avait, au préalable, tâché d'obtenir de notre Gouvernement la renonciation bénéfique aux avantages tarifaires que le traité en vigueur accordait aux exportateurs suisses en France, mais le Conseil fédéral avait refusé, à juste titre estimons-nous, de laisser grignoter, par des aménagements nouveaux, les clauses du traité qui, en tout état de cause, étaient plus favorables aux exportateurs français qu'aux exportateurs suisses.

La dénonciation de la Convention de Commerce franco-suisse, a amené le Conseil d'Administration de notre Chambre à émettre, le 11 juillet dernier, un vœu qui attirait l'attention des pouvoirs publics sur l'aggravation, très préjudiciable au commerce et à l'industrie, de l'état d'insécurité des relations économiques entre les deux pays, résultant de cette dénonciation; il souhaitait voir les gouvernements français et suisse entamer, dans le plus court délai possible, les négociations prévues pour conclure un nouveau traité, assurant la possibilité d'un développement des échanges entre les deux pays.

Contrairement à ce que nous espérions alors, les négociations entre les deux gouvernements ont été renvoyées de mois en mois, et, ce n'est que le 20 courant qu'elles commenceront véritablement lors de l'arrivée à Berne des délégués français.

Si ces négociations ont été ainsi retardées, cela tient sans doute à l'évolution qu'a subie entre

RACCORDS SUISSES EN FONTE MALLÉABLE



+GF+

*Depuis toujours
les Meilleurs.*

SPORTS D'HIVER EN SUISSE

du 15 Décembre au 15 Mars 1933/34



Réductions spéciales de 30 à 45 % sur les billets suisses de chemins de fer et autocars.

De nouvelles écoles suisses de ski fonctionneront dans 50 stations de sports d'hiver.

Pour tous renseignements, prospectus et billets, s'adresser à l'Agence des Chemins de fer suisses,

37, Boulevard des Capucines, à Paris.

Tél. Opéra 63-30



425 Fr.

une nouveauté

L'AGRAFE
OMEGA

l'heure exacte pour la vie

Fixée au gilet de Monsieur, au sac de Madame, à la ceinture des sportifs, elle y demeure agrippée, protégée des chocs.

Posée sur le bureau, sur un meuble, au chevet, elle constitue une charmante petite pendulette.

c'est le plus original des cadeaux

En vente chez les horlogers concessionnaires OMEGA
Montres de poche depuis 185 Fr. - Bracelets depuis 275 Fr.

temps la politique économique de la France, et nous nous permettrons de rappeler à ce sujet :

tout d'abord la Conférence économique de Londres et la création subséquente de ce que l'on a appelé « le bloc des nations or », qui fit naître l'espoir de voir étendre au domaine douanier, l'entente intervenue dans le domaine monétaire,

puis, à fin juillet, le départ en vacances du Parlement, sans que la question du Traité de Commerce franco-allemand ait été discutée, — ce traité, malgré les modifications apportées à la fin de l'année dernière, maintenant entre les deux pays la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée,

et enfin, la décision prise en Conseil de Cabinet, le 1^{er} septembre dernier, de modifier le système du contingentement, de façon à pouvoir mieux favoriser, pour l'importation en France, les pays qui faisaient chez eux une large place aux produits français; ce changement de système n'ayant d'ailleurs pas encore été mis en application jusqu'ici.

Je me permets de rappeler d'autre part que, dans sa récente déclaration ministérielle, M. Albert Sarraut s'exprimait comme suit au sujet des relations commerciales à entretenir par la France avec les pays étrangers :

« Dans l'heure présente, nous devons travailler au redressement de l'équilibre de notre balance commerciale, en n'accordant l'entrée à nos frontières qu'en échange d'équitables contre-parties.

« Le trouble actuel des monnaies, le désarroi des marchés corrompus par les pratiques les plus artificieuses du dumping, nous imposent la protection résolue de nos productions agricoles, viti-coles et industrielles. Il faut en outre faire de ce mode protecteur, qui est le contingentement, un instrument d'échanges, et orienter nos achats vers les pays qui offrent à nos produits les meilleurs débouchés. »

Les principes ainsi énoncés par M. le Président du Conseil, sont les mêmes que ceux que la Suisse doit elle-même appliquer dans le chaos actuel, en recherchant dans ses rapports économiques avec chaque pays, un équilibre qui permette les importations uniquement dans la mesure où des exportations correspondantes sont assurées.

Le ralliement des deux pays à la politique du « donnant donnant » devrait faciliter une entente entre eux et notamment engager la France à conclure avec notre Pays un nouvel accord qui permettent sinon un équilibre entre les exportations des deux pays, tout au moins une amélioration de l'importation en France des produits suisses, qui amène une réduction du déficit de la balance commerciale, que la Suisse subit depuis des années!

Comme le vœu que notre Conseil a émis le soulignait, la France et la Suisse sont actuellement parmi les seuls pays qui permettent la libre circulation des capitaux et qui assurent, par conséquent, à l'exportateur, le paiement de ses factures à l'échéance.

Cette circonstance, ainsi que les liens d'amitié qui lient nos deux démocraties, devraient rendre possible, nous semble-t-il, une politique économique de confiance et de facilité, qui permette des échanges entre les deux pays, sur une base plus large que jusqu'ici.

Rappelons à ce sujet que les industries d'ex-

portation suisses, travaillent sans matière première indigène et avec une main-d'œuvre qui est la plus chère d'Europe, voire même du monde et n'ont trouvé, dans le passé, leur prospérité que grâce à la perfection de leurs fabrications.

Toutes les industries suisses sont des industries de qualité et c'est ce qui fait que dans un monde où le pouvoir d'achat est réduit, elles souffrent de la crise actuelle plus encore que les industries des pays voisins. La production suisse ne dispose pas, comme la production française, d'un large marché national; elle dépend presque exclusivement de l'exportation, et, quand tant de marchés d'outre-mer et de l'Europe centrale sont dans une désorganisation économique aiguë et ont pratiquement fermé leurs portes, elle ne peut se maintenir qu'avec la clientèle des pays sains, comme la France.

Il ne saurait donc être question pour la Suisse, si nous ne voulons pas voir notre industrie nationale ruinée, de faire des concessions quelconques en ce qui concerne les conditions de son exportation.

Vis-à-vis de la France, nous estimons avoir d'autant plus le droit de demander un régime plus favorable que le régime ancien, que la Suisse, quatrième client de la France si l'on considère uniquement l'exportation totale française, est en fait le premier client de la France, si l'on tient compte, comme cela est logique, uniquement de la balance commerciale.

Je me permets donc d'exprimer ici l'espoir que le Gouvernement français comprenne que la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve l'industrie suisse, rend inacceptable pour celle-ci toute augmentation des droits de douane à l'importation en France, et fasse des propositions qui permettent un meilleur équilibre entre l'exportation suisse et l'exportation française.

Mais, Messieurs, si même nous obtenions des droits suffisamment réduits pour permettre une augmentation de l'importation, celle-ci n'en serait pas libre pour autant; le régime des contingentements apporte aux échanges une nouvelle entrave, beaucoup plus pernicieuse sans doute que ceux qui ont été appelés à l'introduire et à la pratiquer, ne le pensent! Il est actuellement des pays qui font du dumping sous diverses formes, — que M. Elbel, ancien directeur des Accords Commerciaux, désignait, dans un remarquable exposé au Comité d'Action Economique et Douanière, comme dumping monétaire, dumping social, dumping gouvernemental et dumping douanier! Je conçois parfaitement que, devant une pareille situation, les droits de douane soient parfois insuffisamment opérants. — Par conséquent, le régime du contingentement se justifie, mais pourquoi, Messieurs, alors que ce régime, qui échappe à la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée, est nécessaire vis-à-vis des pays qui ont un prix de revient réduit, pourquoi, dis-je, l'applique-t-on dans des conditions similaires vis-à-vis de la Suisse, d'où l'exportation massive ne peut se concevoir, étant donné, d'une part, que toute sa production est une production de qualité, et, d'autre part, que ses prix de revient sont sensiblement plus élevés que ceux des pays voisins?

(La suite sera publiée dans le prochain numéro de la Revue Économique Franco-Suisse.)